



H.E. Ban Ki-moon
Secretary-General
United Nations
New York, NY 10017
USA

Paris, 2011-24-08

Dear Mr. Secretary-General,

I am pleased to confirm that MANULAV SARL supports the ten principles of the Global Compact with respect to human rights, labour, environment and anti-corruption.

With this communication, we express our intent to advance those principles within our sphere of influence.

We are committed to making the Global Compact and its principles part of the strategy, culture and day-to-day operations of our company, and to engaging in collaborative projects which advance the broader development goals of the United Nations, particularly the Millennium Development Goals.

MANULAV SARL will make a clear statement of this commitment to our stakeholders and the general public.

We recognize that a key requirement for participation in the Global Compact is the annual submission of a Communication on Progress (COP) that describes our company's efforts to implement the ten principles.

We support public accountability and transparency, and therefore commit to report on progress within *one year* of joining the Global Compact, and *annually* thereafter according to the Global Compact COP policy.

Sincerely yours,

Mr Jean-Pierre TARTARE
Gérant de MANULAV PROPRETE





H.E. Ban Ki-moon
Secretary-General
United Nations
New York, NY 10017
USA

Paris, le 24-08-2011

Objet: Lettre d'adhésion au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous confirmer que MANULAV SARL soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Notre COP sera publiée à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les Directives pour la Communication sur le progrès.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleures salutations,

Mr Jean-Pierre TARTARE
Gérant de MANULAV PROPLETE



Département de MANULAV'

DIRECTION ET CENTRE DE GESTION : 17 rue Francis Combe - 95000 CERGY

Tél. : 01 30 73 80 80 - Fax : 01 34 43 86 20 - Courriel : manulav.client@manulav.fr - www.manulav.fr

S.A.R.L. au capital de 60 000 € - RCS PONTOISE B331 604 355 - SIRET 331 604 355 00056

APE 8121 Z - TVA Intracommunautaire FR 89331604355 - SIEGE SOCIAL : 2 rue W.A. Mozart - 95560 MONTSOULT